

afroid

L'expertise de la chaîne du froid



Dernière étape de la mise en place du projet Qualité totale du maillon transport sous température dirigée

Conseil National du Froid

8 décembre 2008

Paris

| Sommaire

- Histoire d'une réforme
 - 1952 - 2008
- Le nouveau dispositif
 - Le nouveau cadre réglementaire
 - Les nouvelles procédures et outils
- Bilan 2007 :
 - Quelques chiffres sur le parc français





Histoire d'une réforme: 1952 – 2008

Evolutions réglementaires et techniques

| Histoire d'une réforme Réglementation internationale

- 1952 : première réglementation française
 - des engins de transport réfrigérés
- 1970 accord ATP à l'ONU (UNECE):
 - Engins de transport réfrigérés pour le transport international,
 - Pour les denrées périssables (annexe)
 - Adaptation aux nouvelles techniques.
- 2008 : ATP et réglementations nationales
 - 45 pays signataires de l'ATP en 2008 :
 - USA, UE, Russie, Tunisie et Maroc pour l'Afrique,
 - ATP Applicable pour tous les engins en
 - Italie, Espagne, Portugal, France, Maroc



| Histoire d'une réforme Réglementation française

- 1974 : application de l'ATP
 - Délivrance des attestations par les DDSV
 - Contrôle technique ATP et sanitaire
- Modalités pratiques de mise en œuvre
 - Contrôle des engins neufs en sortie d'usine
 - Contrôle des engins en service sur site
 - Inspection sanitaire visuelle
 - Application d'un coefficient théorique de vieillissement des caisses
 - Effectué par les techniciens vétérinaires



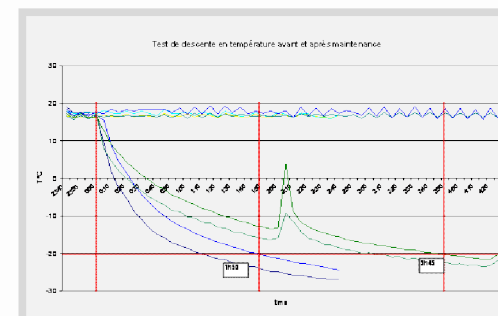
| Histoire d'une réforme Changement de contexte 1995 2005

- Nouvelles mousses :
 - plus de coefficient théorique de vieillissement
 - Impossibilité de poursuivre avec le système
- Nouvelles orientations politiques
 - Recentrer les services de l'Etat,
 - moderniser les pratiques
- Nouveaux équipements et technologies
 - Petits conteneurs isothermes et réfrigérants (<2m³),
 - Emballages isothermes et réfrigérants....



| Histoire d'une réforme Plan d'action 1998 - 2008

- Nouvelles modalités techniques
 - Tests réels au lieu de théorique
 - Etudes et mise au point des protocoles
 - Validation et déploiement
- Nouvelles modalités pratiques
 - Création d'un réseau privé de centres de test
 - Certification des entreprises
 - Constructeurs
 - Centres de tests
 - Transfert de la compétence et délégation de la délivrance des attestations
 - Une autorité compétente ATP externe



| Histoire d'une réforme

Partenaires et qualité du plan d'action 1998 - 2008

- Implication de tous les partenaires
 - Professionnels et associations professionnelles
 - Administrations
 - Experts techniques
 - Stations d'essais ATP Cemafruid
- Validation internationale
 - Validation technique des protocoles
 - Présentation à l'UNECE WP11





Le nouveau dispositif français

| Le nouveau dispositif français

Catégories d'engins de transport sous température dirigée

- Emballages,
- Petits conteneurs (< 2m³),
- Camionnettes
 - isolation rapportée,
 - isolation intégrée
- Camions,
- Remorques et Semi remorques,
- Conteneurs et caisses mobiles,
- Conteneurs maritimes
- Wagons



| Le nouveau dispositif français La réglementation française

- Code Rural
 - articles L. 231-1 et L. 231-4-1
- Décret n° 2007-1791 du 19 décembre 2007
 - conditions techniques du transport des denrées alimentaires sous température dirigée
- Arrêté du 1er juillet 2008
 - modalités du contrôle technique des engins de transport de denrées périssables
- Arrêté du 2 juin 2008
 - désignation de l'organisme délégataire au titre de l'article R. 231-59-6 du code rural :
 - Le Cemaroid



| Le nouveau dispositif français

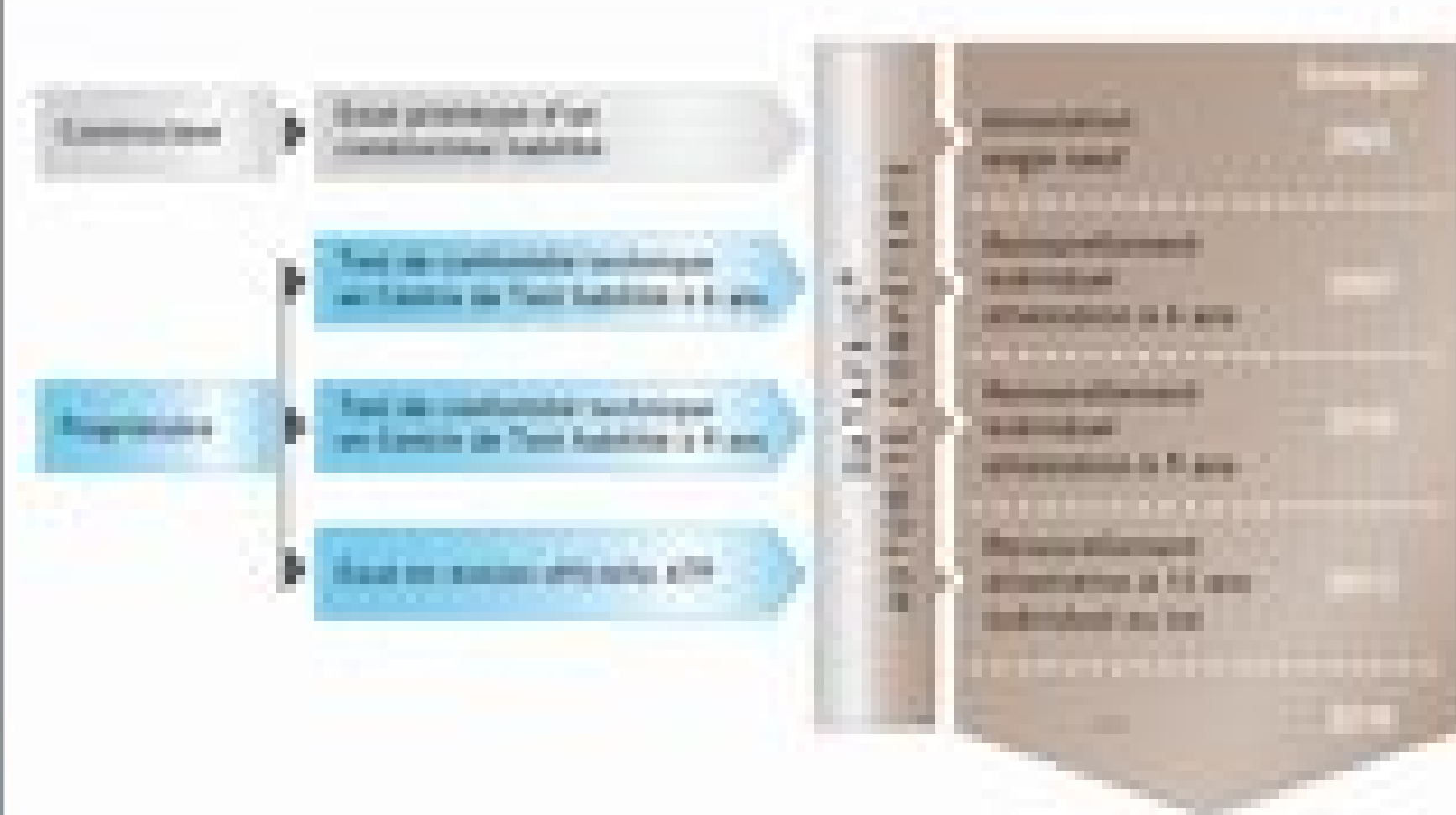
Les attestations

- **Obligation d'attestation de conformité technique ATP**
 - Délivrée par l'autorité compétente ATP :
 - Le Cemafruid à partir de février 2009,
 - Validité maximale 6 ans,
 - Basée sur :
 - Des tests de prototypes engins neufs,
 - Des tests de renouvellement d'engins en service à 6 et 9 ans
- **Attestation nationale française dérogatoire**
 - Dérogation technique dans certains cas
 - Mêmes modalités de délivrance



| Le nouveau dispositif français

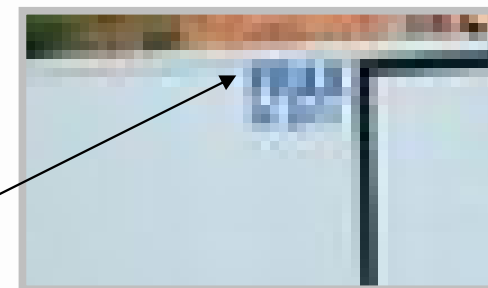
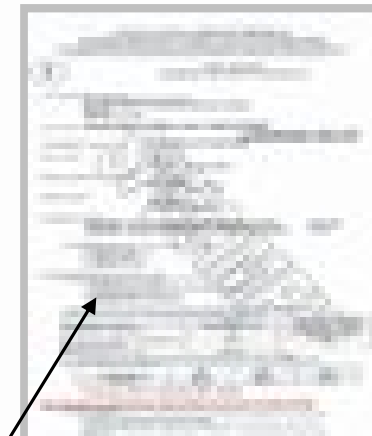
Schéma général de la procédure



| Le nouveau dispositif français

La procédure engins neufs

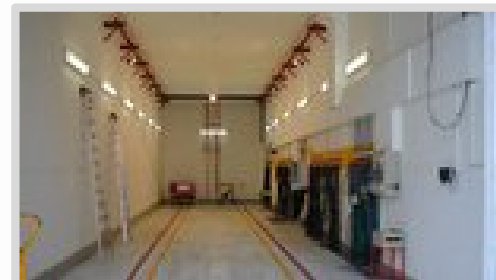
- Pour toute délivrance d'attestation ATP
« engin neuf »
 - Constructeur habilité sur audit Cemafruid,
 - Chaque prototype de caisse, de dispositif de production de froid ou d'engin subit un essai en station d'essai ATP officielle
- Demandeur mandaté par le propriétaire
 - pour effectuer demande d'attestation sur DATAFRIG®
- Si demande jugée conforme par autorité compétente
 - Délivrance d'une attestation valable 6 ans ou plaque ,
 - Marquage ATP de chaque côté de la caisse



| Le nouveau dispositif français

La procédure engins en service

- **Passage en Centre de test à 6 ans et 9 ans**
 - Dans un des 210 centres de tests habilités par le Cemafruid,
 - Dans le cas d'un résultat conforme, demande de renouvellement d'attestation via DATAFRIG® pour 3 ans
- **A 12 ans ou plus, passage en station d'essai ATP officielle**
 - L'attestation est alors renouvelée pour 6 ans,
 - Possibilité de passage par lots d'engins



| Le nouveau dispositif français

La procédure pour les importations

- Si l'engin dispose d'une attestation ATP du pays d'origine
 - Expertise de dossier au Cemafruid : rapport d'essais de caisse et de groupe, attestation ATP, ...
 - Saisie de la demande sur DATAFRIG®
 - Possibilité de contrôle physique, d'un test ou d'un essai sur demande de l'autorité compétente.
- Si l'engin ne dispose pas d'une attestation ATP du pays d'origine
 - Si le constructeur n'est pas habilité, engin soumis à essai en tunnel,
 - En cas d'essai favorable, transmission demande ATP via DATAFRIG®

| Le nouveau dispositif français

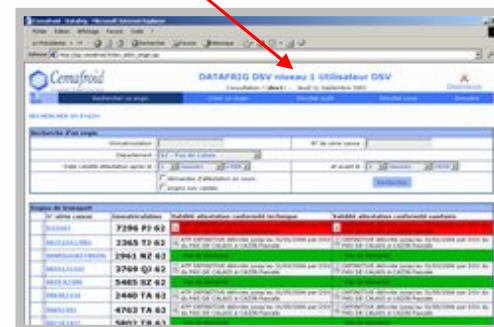
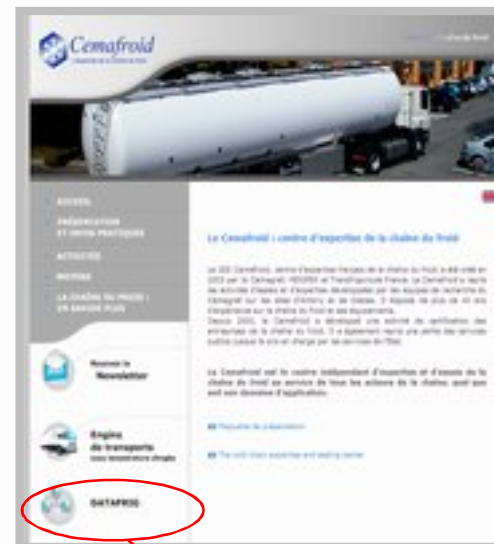
La procédure des cas particuliers

- Emballages
 - Habilitation du constructeur
 - Demandes d'attestations par lots,
 - Chaque emballage fermé par un autocollant fourni par l'autorité compétente,
 - Attestation pour le lot
- Petits conteneurs Isothermes ou réfrigérants (< 2m³),
 - à la mise en service délivrance ATP
 - En service à 6 et 9 ans
 - Inspection Cemafrroid sur site par lot
 - Renouvellement individuel en centre de test
 - Marquage
 - Une plaque ATP par conteneur,
 - une attestation pour le lot



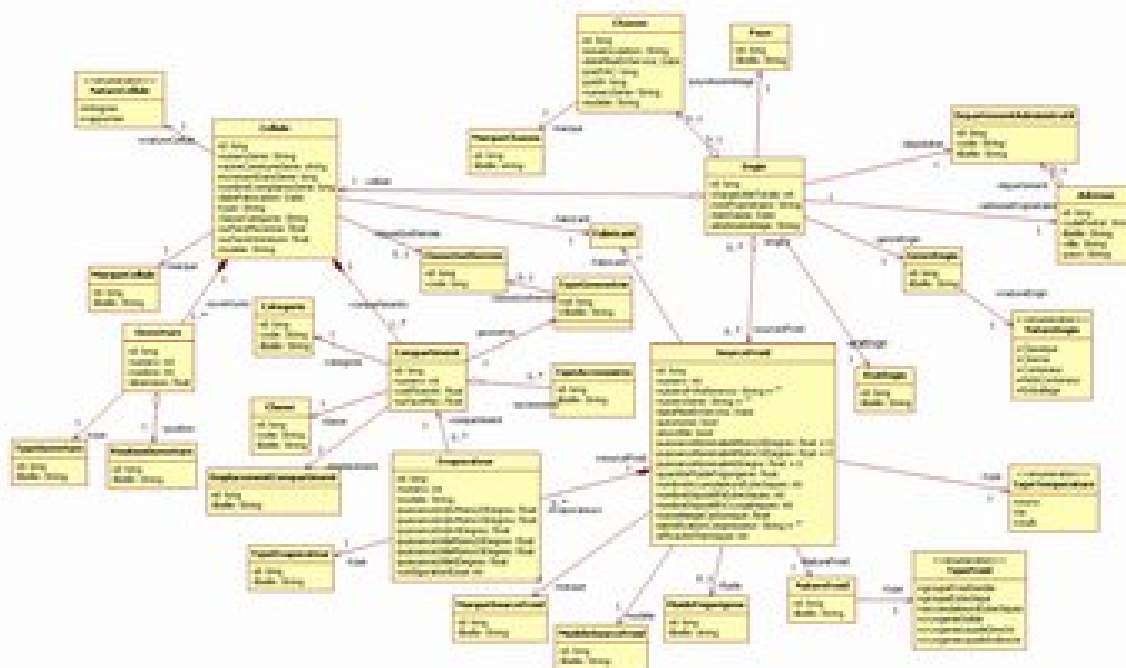
Le nouveau dispositif français Le Système DATAFRIG® 2009

- Base de données des engins de transport,
 - Plus de 200 000 engins dans la base
- Outils de gestion des attestations ATP
 - Procédure dématérialisée,
 - Demande directe via Internet,
 - Traitement électronique des dossiers,
 - Connexions aux applications existantes
- Environ 15 à 20 000 attestations par an
 - En moyenne 10 000 tests/an à 6 et 9 ans,
 - Environ 8 000 nouveaux équipements



Le nouveau dispositif français Le Système DATAFRIG® 2009

- Une application complexe,



- Mais conviviale et simple d'utilisation





Le parc français en quelques chiffres

| Bilan parc année 2007

Données globales

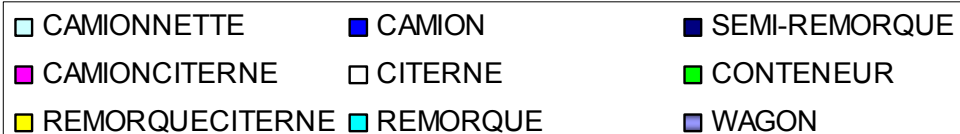
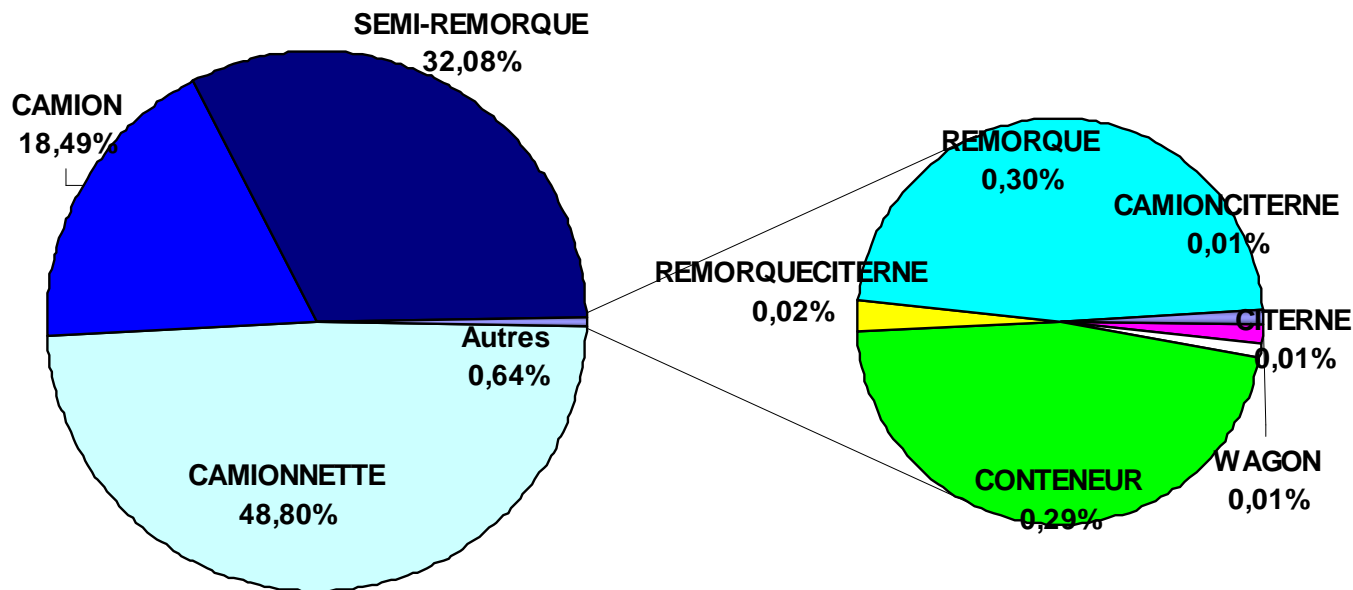
- 600 000 à 800 000 véhicules réfrigérés dans le monde,
- Environ 100 000 engins en France,
 - Soit 150 engins pour 100 000 habitants
 - et plus de 80 000 petits conteneurs < 2m³,
- Mais seulement 30 000 en Chine,
 - Soit 2 pour 100 000 habitants



Bilan parc année 2007

Données détaillées

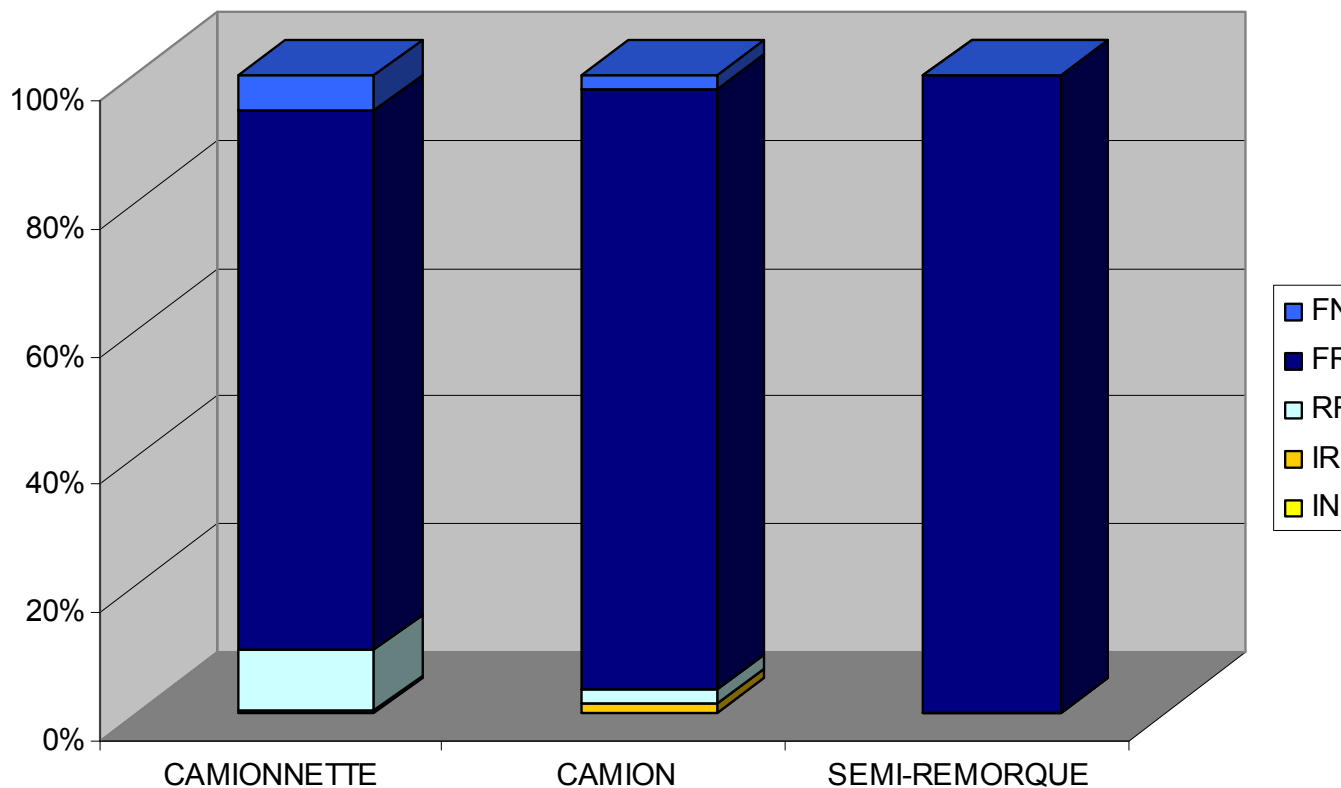
A: Répartition des véhicules f(Nature)



Bilan parc année 2007

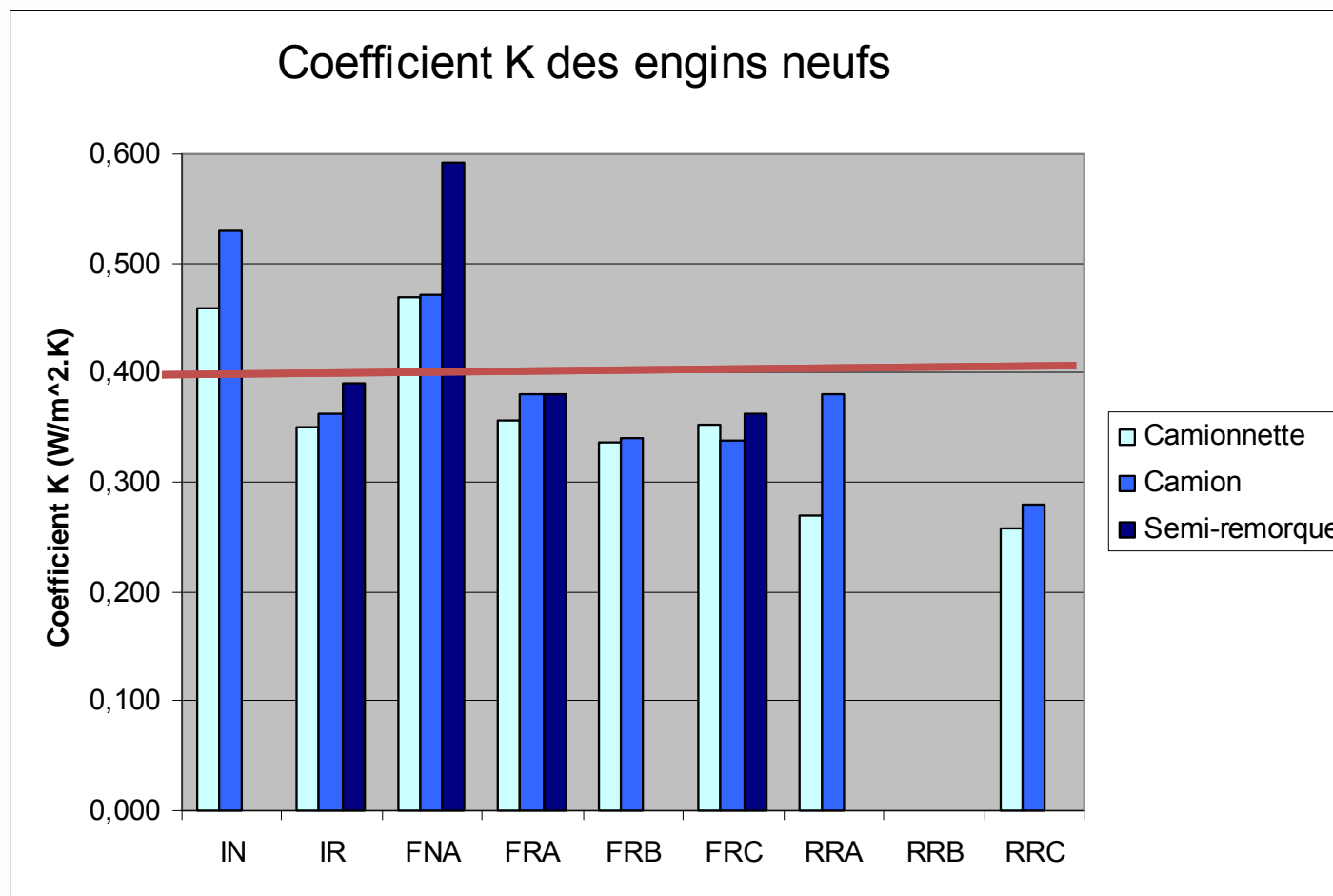
Données détaillées

B: Répartition de la nature des véhicules f(Catégorie)



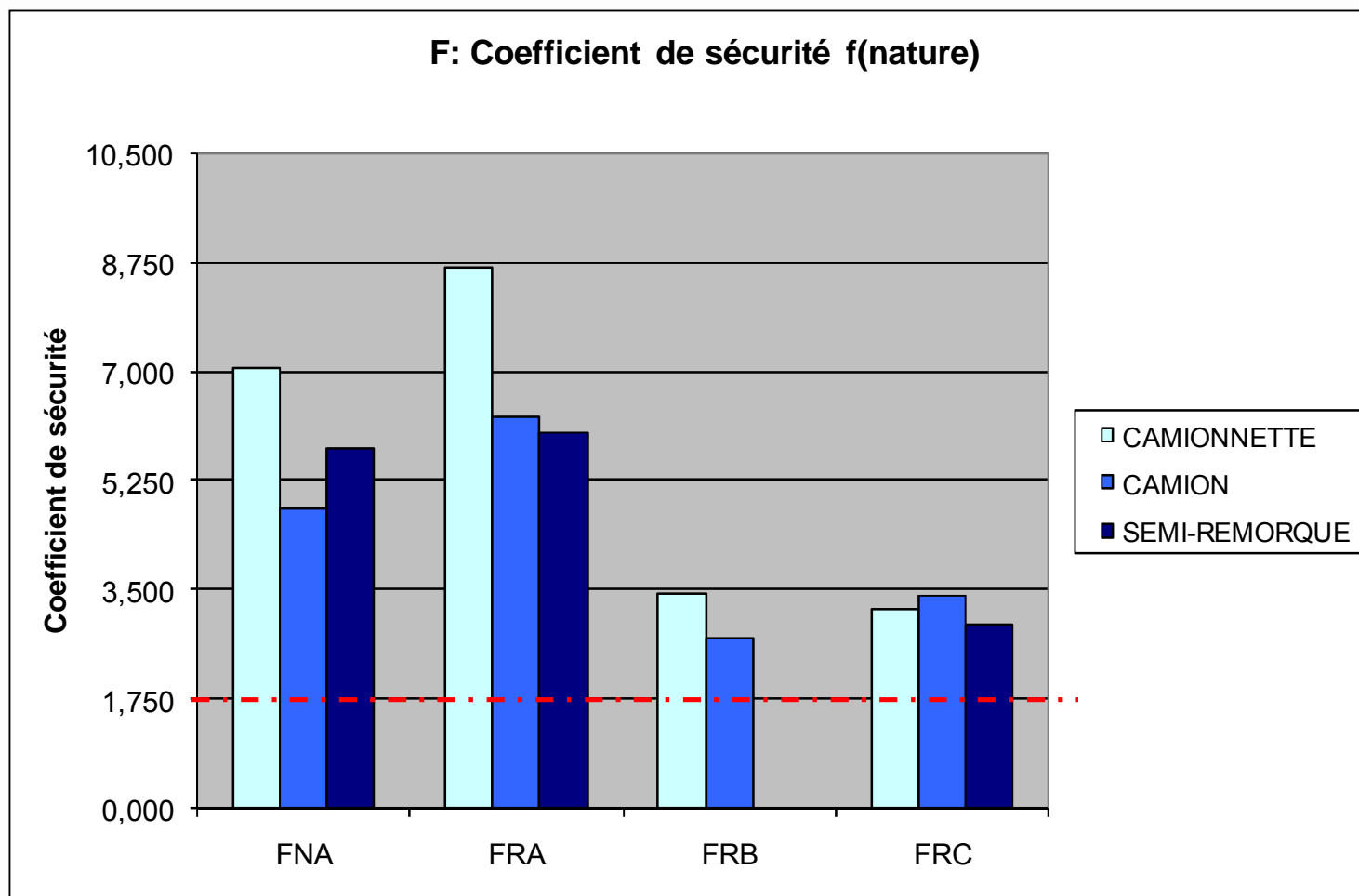
Bilan parc année 2007

Données détaillées



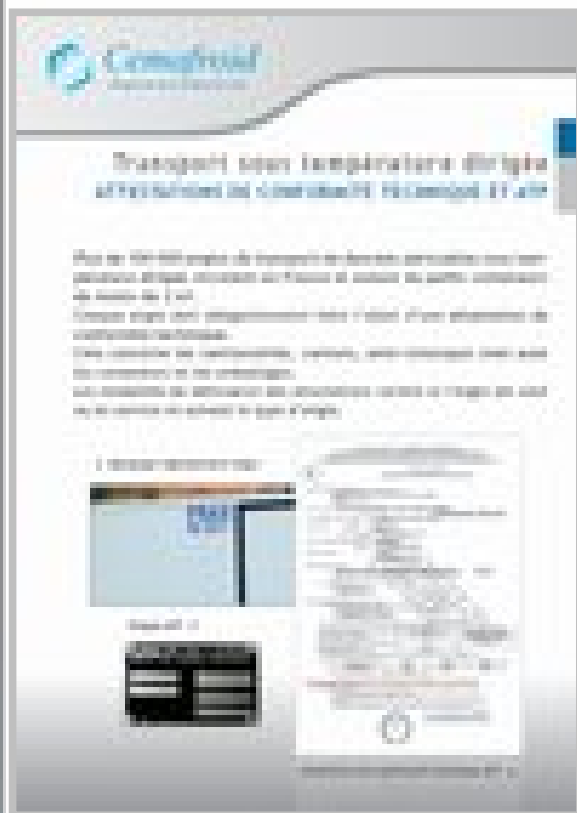
Bilan parc année 2007

Données détaillées



| La réglementation Pour plus d'informations

- Dépliant réglementation



Pour nous contacter

Gérald CAVALIER
Directeur Exécutif

Cemafroid

Parc de Tourvoie – BP 134
92185 Antony cedex

www.cemafroid.fr

Tel : 01 40 96 65 06

gerald.cavalier@cemafroid.fr

